Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 3 septembre 2019
Greffe + Travaux_0135 + 9125_Communications éditées + 5800 Temple et églises_dhe

Sonorisation des lieux de culte

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'intervention de Monsieur le Conseiller Alain Rossier lors du Conseil communal du 27 juin 2019, la municipalité vous informe des démarches effectuées en étroite collaboration avec l'entreprise locale Média d'Enhaut.

Interpellé par dite intervention retranscrite dans l'édition du Journal du Pays-d'Enhaut du 11 juillet 2019, M. Jean-Yves Ferreux a proposé un contrôle technique, de même que l'organisation d'une séance d'utilisation de la sonorisation et des micros du Temple.

Il en ressort que l'ensemble du matériel est fonctionnel pour autant que celui-ci soit utilisé correctement. A relever qu'entre 2015 et 2018, il a été procédé aux changements de l'amplification, de certains haut-parleurs, de micros puis des fréquences de micros ainsi qu'à la participation à la pose de boucles inductives pour une dépense communale totalisant CHF 6'355.00.

L'église de L'Etivaz bénéfice d'une sonorisation de moindre qualité. Au budget 2020, il sera prévu un montant afin de la remplacer.

La chapelle de La Lécherette ne bénéficie pas de sonorisation ; la commune n'intervient pas sur les aspects techniques.

La municipalité.